

LES JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE

Préserver le patrimoine, si riche en France, est une volonté largement partagée. Pour certains d'entre nous, c'est une passion ; pour d'autres, c'est une mission, un engagement quotidien, parfois même un métier. À l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, mettons en lumière cette richesse collective.

Chaque année, les Journées Européennes du Patrimoine mettent à l'honneur la richesse du patrimoine français : monuments historiques, savoir-faire, paysages, traditions et patrimoine immatériel. Elles offrent au public l'opportunité de découvrir des lieux souvent méconnus ou exceptionnellement ouverts à la visite.

Ces journées ont pour objectif de sensibiliser le plus grand nombre à la préservation et à la transmission du patrimoine, de valoriser le travail des acteurs culturels et patrimoniaux, et de partager les savoir-faire qui font la richesse de nos territoires.

Visites guidées, conférences, expositions, démonstrations de métiers d'art, ateliers, animations jeune public et spectacles rythment ce rendez-vous culturel incontournable partout en France.

Pour cette 43^e édition, les Journées Européennes du Patrimoine se tiendront les vendredi 18, samedi 19 et dimanche 20 septembre 2026 autour des thèmes :

« **Le patrimoine de la photographie** »

« **Patrimoine en péril : raviver, résister, réimaginer** ».

Ces journées offrent une occasion unique de visiter des monuments et des sites parfois exceptionnellement ouverts au public.

À travers ce concours photo, nous souhaitons mettre en valeur le patrimoine de Kerlaz sous toutes ses formes : patrimoine bâti, naturel, culturel, vivant ou encore les savoir-faire qui participent à l'identité et à la mémoire de notre commune.

PRESENTATION DU CONCOURS

A l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, la commune de Kerlaz en partenariat avec l'Office de Tourisme du Pays de Douarnenez et Douarnenez communauté, propose un concours photos afin de valoriser le patrimoine de Kerlaz.

Le thème du concours est « *Kerlaz entre terre et mer* ».

Il est demandé que la photographie mette en valeur les paysages, le patrimoine, la vie locale et les instants qui font Kerlaz.

Article 1 : Organisateur

La commune de Kerlaz, place du presbytère 29100 KERLAZ organise **un concours gratuit sans obligation d'achat** selon les modalités du présent règlement, et accessible depuis les sites internet de l'Office de Tourisme du Pays de Douarnenez www.douarnenez-tourisme.com ; la commune de Kerlaz www.kerlaz.bzh ainsi que la page Facebook Instagram de l'Office de Tourisme.

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce concours est ouvert à toute personne majeure ou mineure dans la mesure où la personne mineure fournit l'autorisation de son responsable légal.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent concours et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement les membres désignés du jury.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du concours photos.

2.4 La participation au concours implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification(s).

Article 3 : L'inscription

Le concours photos se déroulera du lundi 15 juin au lundi 10 août 2026.

En s'inscrivant, les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteur et des droits à l'image des photographies qu'ils soumettent. Ils restent propriétaires de leurs photos, mais ils autorisent la représentation gratuite de leurs travaux dans le cadre de ce concours, d'expositions temporaires sur la commune. La commune mentionnera sous la photo en légende ou dans les mentions légales, l'auteur de la photographie. La photo pourra être utilisée pour des expositions temporaires ; un projet de valorisation de la commune ; des actions de communication des organisateurs et partenaires. (site web, réseaux sociaux, brochures, affichage, etc.).

La photographie peut être en couleur ou noir et blanc et retouchée ou non sur ordinateur (logiciel au choix).

Dépôt des photographies au plus tard le lundi 10 août 2026.

Les participants doivent transmettre leur photo :

- En format numérisée HD 300 dpi, format jpeg, à l'adresse mail suivante : animateurweb@douarnenez-tourisme.com

ET

- En format 11 X 15 cm ou 10 X 15 cm sur papier photo, brillant à l'adresse suivante : Office de Tourisme du Pays de Douarnenez – 1 rue du docteur Mével – 29100 DOUARNENEZ OU Mairie de Kerlaz place du presbytère 29100 KERLAZ

Article 4 : Modalité de participation

Pour participer au concours, le participant devra s'inscrire en complétant le formulaire d'inscription et en remplissant tous les champs obligatoires (nom, prénom, adresse, code postal, ville, pays et date de naissance E-mail, téléphone,). **A la fin du concours, le jury sélectionnera 20 photographies, dont 6 gagnantes.**

Les participants font élection de domicile à l'adresse indiquée. Il ne sera pris en compte qu'une seule inscription par personne (même nom, même adresse postale). Toute inscription incomplète, inexacte ou fantaisiste ne sera pas prise en compte.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toutes vérifications pour la bonne application du présent article. L'organisateur n'assume aucune responsabilité en cas de mauvaise réception ou non-réception des inscriptions par voie électronique, quelle qu'en soit la raison.

Article 5 : Communication du concours.

Le règlement du concours photos est accessible depuis le site internet suivant :

www.douarnenez-tourisme.com/ / www.kerlaz.bzh

Il est disponible gratuitement dans les différents lieux d'accueil : mairie de Kerlaz, Office de Tourisme du Pays de Douarnenez.

L'organisateur et ses partenaires communiquent sur l'évènement via la mairie de Kerlaz, un affichage extérieur, des flyers en libre distribution dans le hall de l'Office de Tourisme, le programme des animations édité par l'Office de Tourisme, la page Facebook et Instagram de l'Office de Tourisme et la presse locale et les sites internet de l'Office de Tourisme et de la commune.

Contenu du support de communication :



1. Dépôt des photos

Jusqu'au 10 août 2026 : Les participants pourront proposer 1 photographie maximum :

- En format numérisée HD 300 dpi, format jpeg, à l'adresse mail suivante :

animateurweb@douarnenez-tourisme.com

ET

-
En format 11 X 15 cm ou 10 X 15 cm sur papier photo, brillant à l'adresse suivante : **Office de Tourisme du Pays de Douarnenez** – 1 rue du docteur Mével – 29100 DOUARNENEZ ou Mairie de Kerlaz place du presbytère 29100 Kerlaz

Les participants pourront à tout moment modifier ou supprimer les photographies déposées jusqu'à la date limite de dépôt fixé au 10 août 2026.

Un accusé de réception sera systématiquement transmis à chaque participant.

Pour tous renseignements, contacter l'Office de Tourisme du Pays de Douarnenez : 02 98 92 88 64

2. Sélection des photos pour l'exposition

Un jury est mis en place par les organisateurs afin de sélectionner 20 clichés dont les 6 photos gagnantes

. Le jury sera composé :

- 1 photographe professionnel ou / et un technicien en charge de la communication
- 1 personne de l'Office de Tourisme du Pays de Douarnenez
- 1 à 2 élus de la commune de Kerlaz
- 1 personne de Douarnenez-Communauté
- 1 membre d'association
- 1 habitant du Pays de Douarnenez

Les photographies seront sélectionnées par le jury durant la semaine 35 de l'année 2026.

Parmi les 20 clichés sélectionnés le jury choisira les 6 gagnants :

- 20 clichés seront imprimés en format A3 et exposés en mairie, ou salle accueillant du public.

À noter que, le vendredi 18 septembre 2026, les 20 clichés sélectionnés par les membres du jury, dont les 6 lauréats, seront exposés. Parmi les 20 photographies sélectionnées, le public présent le 18 septembre pourra voter pour une photo « coup de cœur ».

Les photos seront intégrées à un projet plus global de circuit valorisant la commune. Dans ce cadre, elles seront imprimées sur un support extérieur.

1^{ère} phase : ne seront gardées que les photos en accord avec le thème et dont la qualité photo (netteté, lumière, couleurs, qualité artistique) est compatible pour un affichage.

2^{ème} phase: 20 photos maximum seront sélectionnées par le jury. Toutes les photographies retenues après la première phase seront évaluées selon 4 critères :

- Créativité: Photo en corrélation avec le thème et la philosophie du concours
- Esthétisme: Cadrage, photo présentant un joli graphisme ou une harmonie
- Insolite: Photo présentant un lieu original, insolite, peu connu;
- Technique: Qualité et précision du cadrage, de la profondeur de champs, de la gestion des couleurs et de la lumière.

3. Sélection et Tirage des photos

Les tirages et l'encadrement seront pris en charge par la commune de Kerlaz.

Les auteurs des photos sélectionnées seront prévenus via l'adresse courriel qu'ils auront utilisée pour leur dépôt, de la sélection retenue par le Jury. Les photographies sélectionnées seront exposées lors des journées européennes du Patrimoine, le vendredi 18 septembre 2026, salle TI AN DUD Kerlaz.

4. Remise des prix et exposition

Le vendredi 18 septembre 2026 :

Exposition des photos sélectionnées.

Présentation des clichés à partir de 18h30. Une personne sera présente sur site afin d'assurer le bon déroulement de l'exposition.

Les 6 gagnants du concours recevront un mail d'invitation la semaine précédant la remise de lots.

La remise des prix se déroulera le vendredi 18 septembre à 18h30 à la salle TI AN DUD, où les gagnants seront invités à retirer leur prix.

Le prix pourra être retiré à la mairie de Kerlaz pour les gagnants ne pouvant pas être présent le 18 septembre 2026.

Lors de la remise des prix le public présent pourra voter pour la photo « coup de cœur du public »

LES LOTS

1er prix : 356€

Séance photo à Douarnenez, en solo ou en duo, en intérieur ou en extérieur, réalisée par la photographe professionnelle Noémie CAEL, avec accord de publication des photos sur les réseaux sociaux valeur de 350€

1 pot de miel 250g de l'apiculteur kerlazien PENN AVEL 6€

2^{ème} prix : 132,50€

1 planche apéro et 2 cocktails au restaurant Les délices d'Oré valeur de 25€

1 coffret bougie de KYNTTILLA BZH valeur 50€

2 entrées à l'Aquashow d'Audierne 15€/ par place soit 30€

1 entrée au Port-musée d'une valeur de 11,50€

1 bon cadeau chez les ArchiKurieux d'une valeur de 10€

1 pot de miel 250g de l'apiculteur kerlazien PENN AVEL 6€

3^{ème} prix : 113€

1 panier garni de la biscuiterie de Kerlaz valeur de 20€

2 entrées au Port-musée d'une valeur de 11,50€ soit 23€

1 visite des grottes marines au départ de Morgat avec les vedettes sirenes valeur de 17€

2 entrées à Océanopolis Brest 14€/ par place soit 28€

1 bon cadeau chez les ArchiKurieux d'une valeur de 10€

1 pot de miel 250g de l'apiculteur kerlazien PENN AVEL 6€

1 visite guidée adulte de l'île Tristan d'une valeur de 9.00 €

4^{ème} prix : 85.00 €

1 Pass Famille 2 adultes/2 enfants pour le musée Breizh Odysée à Landévennec valeur 24€

1 bon cadeau chez les ArchiKurieux d'une valeur de 10€

2 entrées musée de l'Amiral de Pouldreuzic 7.50€/ par place soit 15€

2 entrées à l'Aquashow d'Audierne 15€/ par place soit 30€

1 pot de miel 250g de l'apiculteur kerlazien PENN AVEL 6€

5^{ème} prix : 64.00 €

2 entrées dans un musée du Département du Finistère valeur de 22€

2 entrée musée de l'Amiral de Pouldreuzic 7.50€/ par place soit 15€

1 pot de miel 250g de l'apiculteur kerlazien PENN AVEL 6€

1 entrée au Port-musée d'une valeur de 11,50€

1 entrée musée HALIOTIKA musée de la pêche 9,50€

6^{ème} prix : 61.00 €

2 entrées musée de l'Amiral de Pouldreuzic 7.50€/ par place soit 15€

2 entrées jardin et loisirs à l'orangerie de Lanniron valeur de 9.50€ par place soit 19€

1 pot de miel 250g de l'apiculteur kerlazien PENN AVEL 6€

1 entrée au Port-musée d'une valeur de 11,50€

1 entrée musée HALIOTIKA musée de la pêche 9,50€

Prix coup de cœur du public : 40€

1 panier garni de la maison de la sardine à Douarnenez valeur 25€

1 visite guidée adulte de l'île Tristan d'une valeur de 9.00 €

1 pot de miel de 250g de l'apiculteur kerlazien PENN AVEL 6€

5. Protection des données, droits à l'image et autorisation d'exploitation

Le participant est libre d'abroger à tout moment l'autorisation de sauvegarde de ses données et par conséquent de se rétracter de la participation au concours.

Le candidat atteste et garantit que les œuvres sont des créations originales au sens de la loi sur la propriété intellectuelle et qu'elles ne constituent pas la contrefaçon d'œuvres protégées. Les œuvres demeurent la propriété pleine du candidat. Le candidat atteste et garantit que les tiers, notamment les personnes qui pourraient figurer sur les œuvres, ou les auteurs et ayant-droits d'œuvres reproduites sur celles du candidat, lui ont donné leur autorisation pour la représentation et la reproduction de leur image ou de leurs œuvres. Tous les participants donnent le droit et autorisent les organisateurs du concours ainsi qu'à leurs partenaires d'utiliser leurs noms, les photographies soumises et leurs titres, à des fins de communication et d'information dans le cadre du concours ou d'un projet de valorisation de la commune.

6. Exclusion

Les images soumises dans le cadre du concours photos ne doivent pas présenter de contenu obscène, offensant, diffamatoire, choquant d'un point de vue moral, faisant l'apologie de la violence, pornographique, insultant, inapproprié pour les mineurs, raciste, et /ou condamnable pour un autre motif. L'importation de telles images peut être le motif d'une exclusion du concours.

RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute modification jugée utile au bon déroulement du concours. Le secrétariat du concours est en charge du transfert et de la conservation des objets, de l'exposition des œuvres et de l'organisation de la remise des prix. Il ne peut être tenu responsable d'une perte ou d'une détérioration de l'objet.

CNIL

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la mairie place du presbytère, 29100 KERLAZ. Tél : 02 98 92 19 04

Dépôt du règlement

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante www.kerlaz.bzh ainsi que sur les sites internet de ses partenaires.

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de l'Organisateur du Jeu à l'adresse de l'organisateur ainsi qu'à l'accueil de l'office de tourisme (1 rue du docteur Mével à Douarnenez) et en mairie de Kerlaz.

Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au concours doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse de l'organisateur : Mairie de Kerlaz Tél. 02 98 92 19 04

Organisateur :



Mairie de Kerlaz
Place du presbytère
29100 KERLAZ
Tél. 02 98 92 19 04

Partenaires :



Office de Tourisme du Pays de Douarnenez
1 rue docteur Mével
29100 DOUARNENEZ
Tél. 02 98 92 88 64



Douarnenez Communauté
75 rue Ar Veret
29100 DOUARNENEZ
Tél. 02 98 74 48 50



CONCOURS PHOTOS - KERLAZ ENTRE TERRE ET MER

Bulletin d'inscription à nous retourner avec votre photo par mail, par voie postale ou directement à l'Office de Tourisme OU la Mairie de Kerlaz

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone :

Email :

Je déclare avoir lu le règlement du concours photos et accepte ses conditions. *

Déclare envoyer ce jour (préciser la date)

à l'Office de Tourisme par mail : 1 photo numérisée HD 300 dpi, format jpeg, à l'adresse email : animateurweb@douarnenez-tourisme.com

Nom de la photo :

Et envoi par voie postale OU dépose ce jour à l'Office de Tourisme du pays de Douarnenez OU la mairie de Kerlaz : 1 photo en format 11X15 OU 10X15 sur papier photo, brillant à l'adresse :

Office de Tourisme du pays de Douarnenez - 1 rue du Docteur Mével - 29100 DOUARNENEZ
Mairie de Kerlaz place du presbytère 29100 KERLAZ

Le Dépôt des photos doit se faire par mail et par courrier directement à l'Office de Tourisme (Transmission de la photo papier possible à la mairie de Kerlaz), du 15 juin au 10 août 2026.

Le Règlement du concours est disponible à l'Office de Tourisme du Pays de Douarnenez à la mairie de Kerlaz ou sur www.douarnenez-tourisme.com ou www.Kerlaz.bzh.

Renseignements au 02 98 92 88 64 Adresse : 1 rue du docteur Mével, Douarnenez receptif@douarnenez-tourisme.com

**Concours gratuit, sans obligation d'achat. Il est ouvert à toute personne majeure ou mineure dans la mesure où la personne mineure fournit l'autorisation de leur responsable légal.*

